

COOPERATION : PROMOUVOIR L'ENERGIE AU NIVEAU NATIONAL ET EUROPEEN



Coopération

Référence au dispositif PDRH : 421 – Code mesure LEADER : 421

Le pays de Guingamp est confronté à diverses problématiques : relever des défis environnementaux en agissant sur l'empreinte écologique des projets, accompagner les acteurs du monde rural, soutenir les initiatives locales qui positionnent l'énergie comme préoccupation majeure à intégrer dans les politiques publiques.

La coopération entre territoires nationaux et européens pourra être positionnée en tant qu'outil apportant des réponses innovantes, globales et adaptées à des problématiques identifiées localement. Des partenariats privilégiés seront mis en place avec le pays du Trégor-Goëlo et le Gal de Saint Briec-Sud autour de problématiques communes (Charte de l'environnement, SAGE Argoat Trégor-Goëlo, centre de ressources ...)

OBJECTIFS

Favoriser l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire autour d'une problématique commune
Mutualiser les échanges d'expériences
Développer de nouvelles filières autour des thématiques énergie (telle que définie par le GAL) et environnement

DESCRIPTION (INVESTISSEMENTS ET OPERATIONS ELIGIBLES, MODALITES D'INTERVENTION)

Opérations éligibles

Opérations incitant les comportements éco-responsables
Opérations en lien avec la maîtrise énergétique et l'empreinte écologique
Opérations visant à réduire les coûts énergétiques directs et indirects au sein des exploitations
Mise en réseau- création de centres de ressources et d'initiatives (lycée agricole de Kernilien à Plouisy Guingamp et lycée agricole de la Ville Davy à Quessoy)

Opérations favorisant la mobilisation des énergies humaines dans le domaine, social, économique, culturel, patrimonial

Dépenses éligibles

Animation, coordination
Dépenses liées aux outils de promotion et de communication
Petits matériels
Investissements (liés à un projet d'animation)
Salaires des intervenants et animateurs
Frais de déplacements, repas, hébergements
Frais de traduction
Frais de structure

Bénéficiaires

Collectivités territoriales et leurs groupements (dont territoires organisés : pays)
Associations
Organismes consulaires

Indicateurs de réalisation

Nombre de projets de coopérations	5
Nombre de partenaires européens ou nationaux associés	15
Nombre total des investissements	10

Valeurs cibles

Taux d'aide publique cofinancée

100 % maximum